

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION RÉNOVATION ET BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE

Au moment de déposer votre demande de permis, il est obligatoire de fournir tous les renseignements et documents subséquents. Ils seront nécessaires afin de compléter la demande et d'entamer l'étude du projet. Il est important de déposer la demande de permis complète au moins **deux semaines** avant le début des travaux. Toutefois, il est important de savoir que la municipalité dispose de 30 jours, après le dépôt de la demande complète, pour donner une réponse. L'inspecteur est aussi en droit de demander tout autres documents nécessaires à la bonne compréhension du projet.

### 1. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom de famille		Prénom	
Adresse actuelle			
Ville	Province	Code postal	
Téléphone		Courriel	

### 2. RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRENEUR

Nom	<input type="checkbox"/> Auto-construction
Adresse	
Téléphone	
Numéro de compagnie/entreprise (RBQ/NEQ)	Responsable des travaux

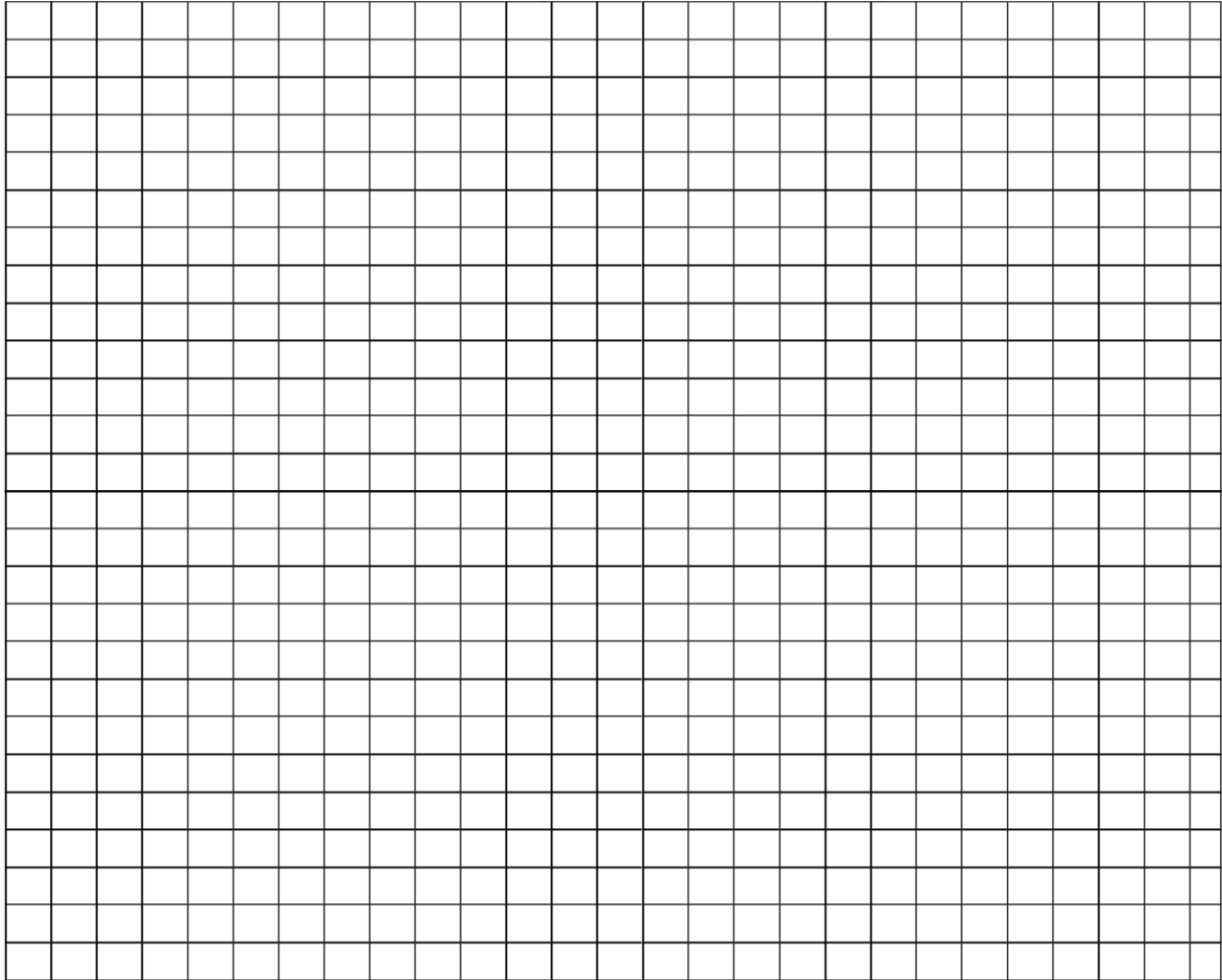
### 3. RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX PROJÉTÉS

Date de début des travaux	Date de fin des travaux
Coût approximatif des travaux	
Description détaillée du projet	

#### 4. DOCUMENTS REQUIS

##### CROQUIS DU PROJET

Pour l'implantation d'un bâtiment complémentaire, veuillez indiquer la distance entre les bâtiments existants/projetés ainsi que les marges de reculs pertinentes au projet



L'inspecteur en bâtiment et en environnement est disponible les lundi et jeudi entre 8h00 et 16h30 à l'Hôtel de Ville. Vous pouvez également le contacter au 418-588-6854 ou par courrier électronique à l'adresse : [urbanisme@st-victor.qc.ca](mailto:urbanisme@st-victor.qc.ca)

#### 5. Coût du permis

- 1° Bâtiment et construction complémentaire : 25,00 \$;
- 2° Modification, réparation, agrandissement d'une construction : 25,00 \$

#### 6. Signature

Signature du requérant

Date